Nº 62F0026M au catalogue, nº 1
ISSN 1708-8887
ISBN 978-1-100-99100-9

Document de recherche

Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2010

Division de la statistique du revenu

Téléphone : 613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des résultats de l'enquête et des produits et services connexes, veuillez communiquer avec les Services aux clients (613-951-7355; 1-888-297-7355; télécopieur : 613-951-3012; revenu@statcan.gc.ca), Division de la statistique du revenu.

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 62F0026M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à *www.statcan.gc.ca* et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site *www.statcan.gc.ca* sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de *licence ouverte de Statistique Canada* :

http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm

Avril 2012

Nº 62F0026M au catalogue, nº 1

ISSN 1708-8887
ISBN 978-1-100-99100-9

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'usager

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Table des matières

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2010

1	Introduction	4
2	Méthodologie de l'enquête	5
3	Qualité des données	11
4	Définitions	17
5	Relation entre les estimations des dépenses de l¿EDM et du Système de comptabilité nationale	25
6	Dérivation des tableaux de données	26
7	Produits et services connexes	32
8	Bibliographie	33

Appendice

I	Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue	34
II	Taux de réponse par mois de collecte	35
III	Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement	36
IV	Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages	38
V	Impact de l'imputation des dépenses en services de communication au foyer, de télédistribution, de diffusion par satellite et de services de sécurité	40
VI	Imputation des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager	41
VII	Ventilation des codes de dépenses imputés selon le niveau d'information initiale obtenue du répondant	42
VIII	Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses du journal	43

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2010

1 Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2010. Il comporte des descriptions de la méthodologie d'enquête et de la qualité des données ainsi que des définitions de termes et variables de l'enquête. Il renferme également une section décrivant les diverses statistiques susceptibles d'être tirées des données de l'enquête. L'EDM est effectuée annuellement dans les 10 provinces et généralement aux deux ans dans les territoires.

L'EDM a été remaniée dans le but de mieux adapter les méthodes de collecte et les périodes de référence à la capacité du répondant à fournir l'information exacte. Ainsi, l'enquête de 2010 a été effectuée selon une méthodologie de collecte différente des enquêtes précédentes.

La nouvelle méthodologie combine l'utilisation d'un questionnaire avec périodes de rappel adaptées à la dépense (1, 3 et 12 mois, dernier paiement, quatre semaines) et d'un journal de dépenses quotidiennes que le ménage remplit pendant une période de deux semaines suivant l'entrevue. De même, la collecte est maintenant effectuée en continue au cours de l'année. Cette méthodologie est similaire à celle employée à l'échelle internationale pour la collecte des données de la plupart des enquêtes sur les dépenses des ménages.

Bien que les dépenses recueillies avec l'EDM 2010 soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence au moment de comparer les données de l'EDM de 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire. Pour aider à comprendre l'incidence de la nouvelle méthodologie sur les estimations de dépenses, les données de 2009 ont été collectées non seulement sous le modèle précédent (estimations officielles diffusées le 17 décembre 2010) mais également sous le nouveau modèle. Les résultats des comparaisons seront disponibles quelques semaines après la diffusion des données de 2010.

De même, l'utilisation de périodes de référence de longueurs variées pour recueillir les dépenses des ménages et la collecte continue ont une incidence sur la période à laquelle réfèrent les estimations de dépenses de l'enquête (voir section 2.7).

L'enquête a été réalisée entre janvier 2010 et décembre 2010 auprès d'un échantillon de 19 541 ménages des 10 provinces, les territoires étant exclus de l'enquête de 2010. Des renseignements détaillés sur les dépenses ont été recueillis ainsi que de l'information limitée sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Également, l'EDM intègre désormais une partie importante du contenu de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001.

Les estimations des dépenses des ménages sont disponibles aux échelons national et provincial ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées sur les dépenses alimentaires sont également disponibles.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet du remaniement de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec les Services aux clients (613-951-7355; 1-888-297-7355; *revenu@statcan.gc.ca*), Division de la statistique du revenu.

2 Méthodologie de l'enquête

2.1 La population cible

La population cible de l'EDM 2010 correspond à la population des 10 provinces canadiennes à l'exception des pensionnaires d'établissements institutionnels, des membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et des personnes vivant dans les réserves indiennes. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent environ 2 % de la population des 10 provinces.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Sont également exclues, en plus des personnes vivant dans les institutions, les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes; et
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires, les hôtels et motels, les camps de travail, etc.; et
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins d'un demi-pourcent de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir section 2.6)

2.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête collecte également le revenu annuel des membres du ménage, les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication).

Pour les dépenses collectées à partir du questionnaire, la longueur de la période de référence varie selon les questions (par exemple le dernier mois, les trois derniers mois ou les douze derniers mois). La période couverte varie également en fonction du mois de collecte (par exemple les douze derniers mois pour les ménages de l'échantillon de janvier 2010 correspondent à la période de janvier 2009 à décembre 2009, tandis que la période de douze mois des ménages de l'échantillon de décembre 2010 correspond aux mois de décembre 2009 à novembre 2010). Les dépenses collectées à partir du journal de dépenses quotidiennes sont déclarées pendant une période de deux semaines.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour collecter les dépenses relatives à des biens et services dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. Quant au revenu, la période de référence est l'année civile précédant l'année de l'enquête (i.e. 2009 pour l'EDM de 2010).

2.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'enquête sur les dépenses des ménages de 2010 est constitué de 19 541 ménages répartis dans les 10 provinces.

Cet échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Il s'agit généralement d'un plan à deux degrés dont le premier degré est un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). La liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération mais les logements sélectionnés sont différents.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire à l'échelon provincial. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le Tableau 1 de la section 3. L'échantillon est ensuite réparti entre les strates qui ont été définies en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables socio-démographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations particulières, par exemple les strates de ménages à haut revenu. La répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates et ceci, dans le but d'améliorer la qualité des estimations.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous-échantillons de taille similaire. Lors de cette répartition, l'échantillon de l'EDM est coordonné avec celui de l'EPA et, dans une moindre mesure, celui de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) qui utilisent la même base de sondage et qui procèdent par entrevues en personne pour une partie de leur échantillon. La coordination signifie que, dans la mesure du possible, si une grappe est sélectionnée par plus d'une enquête, la collecte de chacune de ces enquêtes aura lieu le même mois. Ainsi, un même intervieweur pourra acquérir une bonne connaissance du quartier, effectuer la collecte et faire les suivis nécessaires pour plusieurs enquêtes à la fois.

2.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête volontaire. Les données sont principalement obtenues directement du répondant en combinant deux modes de collecte, une entrevue en personne effectuée par un intervieweur à l'aide d'un questionnaire disponible sur un ordinateur portatif, et un journal dans lequel le ménage doit déclarer ses dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines. La collecte des données a été effectuée sur une base continue de janvier à décembre 2010 auprès d'un échantillon de ménages réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle.

Les ménages de l'échantillon doivent d'abord répondre à un questionnaire qui collecte principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de référence dont la longueur varie en fonction du type de dépenses. Pour les dépenses régulières, l'approche du dernier paiement est généralement utilisée. Elle consiste à collecter le montant ainsi que la période couverte par le dernier paiement effectué. Pour les autres types de dépenses collectées à partir de l'entrevue, des périodes de référence de un mois, trois mois ou douze mois sont généralement utilisées. Les périodes sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Ainsi, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin correspondra à la période du 1er mars au 31 mai 2010. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, qui sont également recueillis à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue. Finalement, le revenu de l'année civile précédant l'année de l'enquête est demandé pour tous les membres du ménage âgés de 16 ans et plus (au moment de l'entrevue). Les répondants qui autorisent Statistique Canada à consulter leur déclaration de revenu n'ont cependant pas à répondre aux questions sur le revenu personnel.

Suite à l'entrevue, on demande aux répondants d'inscrire les dépenses effectuées par tous les membres du ménage dans un journal de dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines, débutant le lendemain de l'entrevue. Les ménages doivent inclure presque toutes leurs dépenses à l'exclusion de quelques types de dépenses tels que le loyer, les paiements réguliers pour les services publiques et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus pour réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information supplémentaire sur le reçu si la description est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions sur le journal et pour rappeler des informations importantes relatives à la façon de le remplir. A la fin de la période de deux semaines, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui permettent au répondant de rapporter certaines dépenses qu'il pourrait avoir oublié de déclarer.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont scannés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des items parmi une liste de plus de 600 codes différents.

2.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin de comparer les données inscrites à des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des questionnaires reçus. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Plusieurs vérifications sont également effectuées sur les données des journaux lorsqu'ils sont reçus au bureau central ainsi que tout au long des étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'items qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées. Un échantillon de journaux est choisi et vérifié au complet pour s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée sur les journaux est suffisante en utilisant des paramètres qui varient en fonction des caractéristiques du ménage. On compare alors les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimum estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Colombie-Britannique), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés. Ils seront considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'items déclarés (par exemple une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non-répondus ; ils sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non répondues.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide à certaines questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par enregistrement donneur selon la technique du plus proche voisin. Les données d'un autre répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont donc utilisées pour imputer. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois, ce groupe étant formé de sorte à tenir compte des relations entre ces variables. Les caractéristiques pour identifier le donneur sont choisies de sorte à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées. Pour des raisons opérationnelles, le revenu provenant des déclarations de revenu des particuliers n'est pas disponible à temps pour l'imputation des données de l'enquête. Par conséquent, le revenu du ménage utilisé pour l'imputation provient d'une question additionnelle sur le revenu total du ménage posée pendant l'entrevue exclusivement aux fins de l'imputation des données.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certaines informations sont manquantes dans le journal des dépenses quotidiennes. Un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense mais ne pas avoir indiqué son

coût ou encore il peut avoir fourni le total d'une dépense (par exemple le total d'une épicerie) sans en détailler les composantes. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries, etc.). L'imputation est effectuée au niveau des items déclarés dans le journal et les caractéristiques souvent retenues pour identifier le donneur sont le coût, le code partiel disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et trimestre pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

L'imputation des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCANCIR) de Statistique Canada.

Pour le revenu personnel, les personnes ayant fourni leur accord sont appariées au fichier des données fiscales. Les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur.

2.6 L'estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête et la pondération consiste à calculer, pour chaque ménage, le poids qui doit lui être attribué. Ce processus comporte plusieurs étapes.

On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité de sélection. Ce poids est ensuite ajusté pour tenir compte des ménages non-répondants. Comme un certain nombre de ménages répondent au questionnaire mais refusent de compléter le journal, des poids différents sont calculés pour le questionnaire de l'entrevue et pour le journal.

Les poids de l'entrevue sont ensuite ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaire indépendantes.

Une première source correspond au nombre de personnes par groupe d'âge et au nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie à partir des données du Recensement de 2006. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon huit groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64 et 65 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial et selon deux groupes d'âge (0 à 17 et 18 et plus) à l'échelle des RMR. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés aux estimations annuelles provinciales pour trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes ou plus) et aux estimations trimestrielles provinciales du nombre total de ménages. L'utilisation d'estimations trimestrielles vise à assurer une représentation adéquate de chaque période infra-annuelle dans les estimations de l'enquête.

La seconde source est les données de l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Elle permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont donc ajustés aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements basées sur les percentiles provinciaux (0 au 25e, 25e au 50e, 50e au 65e, 65e au 75e, 75e au 95e et 95e au 100e).

Les poids du journal sont ajustés aux estimations démographiques de la même façon que l'entrevue. Ils sont aussi ajustés aux estimations du nombre de ménages par classes de revenu par province provenant de l'entrevue. Plus précisément, on utilise le nombre de ménages estimé pour chacun des quintiles provinciaux du revenu total du ménage. Cet ajustement aux estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue.

Toutes les variables de dépenses de l'entrevue et du journal sont annualisées en multipliant par un facteur approprié selon la période de référence. Dans le cas du journal, ce facteur tient compte également d'un ajustement pour les jours non-répondus. Les estimations d'une catégorie de dépenses collectées lors de l'entrevue correspondent donc à la somme pondérée (par le poids de l'entrevue) des valeurs annualisées. Les estimations d'une catégorie

de dépenses qui provient des données du journal sont calculées de façon similaire à partir des poids du journal. Finalement, les estimations des catégories de dépenses sommaires qui regroupent des composantes provenant des deux modes de collecte sont produites en additionnant les estimations des composantes provenant du journal et celles provenant de l'entrevue. Cette approche est utilisée non seulement pour les estimations des dépenses agrégées mais aussi pour les moyennes de dépenses par ménage (voir section 6.3).

2.7 La période de référence des estimations

Avec la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données collectées diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un item de dépense collecté pour une période de référence de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1er avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1er septembre au 30 novembre.

Figure 1

Périodes de référence selon les échantillons mensuels pour trois différentes longueurs de périodes

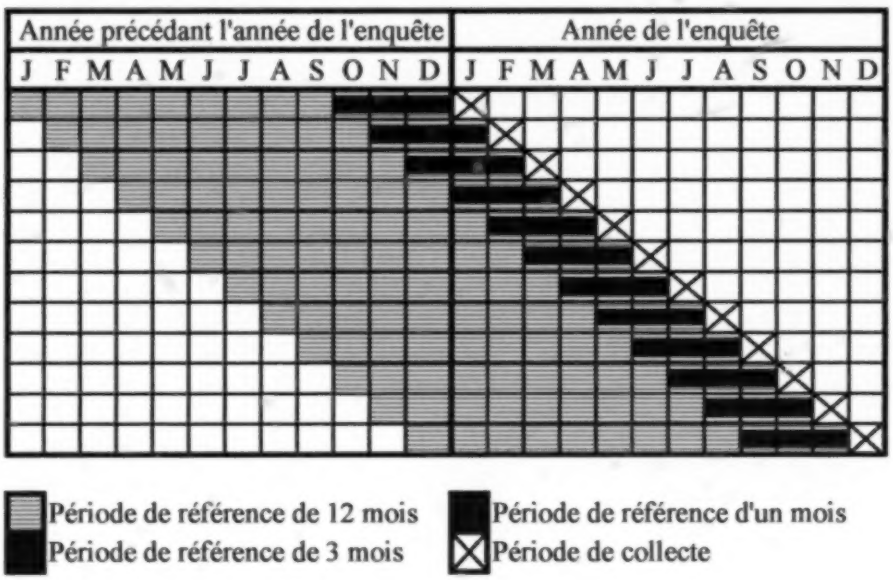

Les estimations de l'EDM sont produites en combinant les données des 12 cycles de collecte mensuels et en les annualisant pour ramener toutes les dépenses collectées sur diverses périodes de référence à une période standard. La période couverte par les estimations est donc fonction de la longueur de la période de référence et des mois de collecte considérés.

Ainsi, lorsqu'on combine les données des 12 cycles de collecte pour produire des estimations pour les items de dépenses collectées sur de courtes périodes de référence, par exemple un mois, les dépenses couvertes seront principalement des dépenses ayant été effectuées pendant l'année de l'enquête (ou année de référence de l'enquête). C'est aussi le cas de toutes les dépenses collectées à partir du journal. Pour les items de dépenses pour lesquels une période de référence de 12 mois est utilisée, les dépenses collectées se distribuent entre janvier de l'année précédant l'année de l'enquête et novembre de l'année de l'enquête, en fonction du mois de collecte.

Faire l'hypothèse que toutes les estimations produites à partir de l'EDM réfèrent à une même période lorsqu'on combine les données des 12 cycles de collecte de l'année de l'enquête, sous-tend que les dépenses de l'année de l'enquête et celles de l'année précédente sont similaires pour les items de dépenses collectés avec une période de référence de 12 mois. La validité de cette hypothèse aura donc une incidence sur l'interprétation qu'on peut

faire des comparaisons entre des dépenses collectées sur de courtes périodes et des dépenses collectées sur une période de 12 mois.

Les « limites » du modèle de collecte à produire des estimations de dépenses référant à une même période (ou même année) sont connues puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré tout, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

2.8 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM 2010 ont été calculées à partir des poids ajustés aux estimations démographiques de l'année 2010. Ces estimations démographiques étaient fondées sur les données du Recensement de 2006 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, décès et migration.

Les estimations de l'EDM des années antérieures sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001. Aucune révision de ces données (fondées sur les données du recensement de 2006) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM 2010.

2.9 La comparabilité dans le temps

L'Enquête sur les dépenses des ménages est menée sur une base annuelle depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures, l'enquête périodique sur les dépenses des familles et l'enquête annuelle sur l'équipement ménager. Quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009, l'enquête était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses encourues au cours de l'année civile précédente.

La nouvelle méthodologie instaurée pour l'enquête de 2010 combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour collecter les dépenses. Les périodes de référence ont été réduites pour plusieurs items de dépenses et la collecte est maintenant effectuée en continue au cours de l'année. Bien que les dépenses recueillies avec l'EDM 2010 soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence au moment de comparer les données de l'EDM de 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire. Pour aider à comprendre l'incidence de la nouvelle méthodologie sur les estimations de dépenses, les données de 2009 ont été collectées non seulement sous le modèle précédent (estimations officielles diffusées le 17 décembre 2010) mais également sous le nouveau modèle. Les résultats des comparaisons seront disponibles quelques semaines après la diffusion des données de 2010.

L'EDM de 2010 a intégré une partie importante du contenu de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM de 2010 et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont collectées dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses quotidiennes que l'on demande au ménage de remplir sur une période de deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple les poids des aliments et leur quantité ne sont pas collectés) dans le but de contrôler le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête de 2010 a également fait l'objet d'une revue dans le but de réduire le temps d'entrevue. Par conséquent, plusieurs composantes de l'équipement ménager et des caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, débutant avec l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement d'une source de données administratives.

Finalement, les estimations de l'EDM 2010 ont été calculées à partir des poids ajustés aux estimations démographiques de l'année 2010. Ces estimations démographiques étaient fondées sur les données du

Recensement de 2006. Les estimations de l'EDM des années antérieures (2001-2009) sont toutefois basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001.

3 Qualité des données

L'EDM, comme toutes les enquêtes, est sujette aux erreurs et ce malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes de l'enquête pour les éviter ou en contrôler les impacts. On distingue deux types d'erreurs, les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

3.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un item de dépense est la différence entre les unités de la population par rapport aux dépenses pour cet item. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de cet item de dépense est élevée.

L'erreur type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations suite au choix d'un échantillon particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la référence [1] à la section 8). Des CV sont disponibles pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence.

3.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, on veut supprimer les estimations pour lesquelles les CV ont été estimés à plus de 33%. D'un point de vue opérationnel, lors de la création des tableaux, la règle de suppression est toutefois fondée sur le nombre de ménages qui déclarent une dépense pour un item. Il existe en effet une relation entre le CV et le nombre de ménages déclarants et des analyses effectuées sur un très grand nombre d'estimations de l'EDM indiquent qu'un seuil de 30 ménages déclarants permet généralement d'obtenir un CV d'au plus 33% pour les estimations de dépenses.

Il est important de noter que les données des items supprimés sont toutefois incluses dans les catégories sommaires. Par exemple, les estimations pour un item particulier des dépenses en habillement pourraient être supprimées, mais ce montant est inclus dans l'estimation des dépenses totales au titre de l'habillement.

3.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

3.3.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

3.3.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants ou la déclaration de données inexactes par les répondants.

De façon générale, l'exactitude des données à l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers. La mise en oeuvre du nouveau modèle de collecte vise principalement à réduire les erreurs de rappel en diminuant la longueur des périodes de référence pour plusieurs catégories de dépenses et en utilisant le journal de dépenses quotidiennes pour collecter les petites dépenses fréquentes. Les erreurs de réponse demeurent toutefois l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer.

3.3.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que cette information s'avère inutilisable. Le principal impact de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des répondants et des non-répondants diffèrent et que cette différence a un impact sur les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ils n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

Pour l'EDM de 2010, le taux de réponse à l'entrevue est 66,9 % et les taux de réponse à l'échelon provincial sont fournis dans le Tableau 1. Le tableau inclut également les comptes de ménages non répondants groupés selon la raison de la non-réponse. D'une part, il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, d'autre part ceux qui ont refusé de participer à l'enquête, et finalement ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances spéciales (par exemple si le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou si l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant).

Tableau explicatif 1
Taux de réponse à l'entrevue, Canada et provinces, 2010

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux [1] de réponse
	nombre					pourcentage
Canada	19 541	1 692	4 015	759	13 075	66,9
Provinces de l'Atlantique	6 268	417	1 262	251	4 338	69,2
Terre-Neuve-et- Labrador	1 632	117	252	66	1 197	73,3
Île-du-Prince-Édouard	861	53	187	34	587	68,2
Nouvelle-Écosse	2 004	124	441	85	1 354	67,6
Nouveau-Brunswick	1 771	123	382	66	1 200	67,8
Québec	2 569	162	629	80	1 698	66,1
Ontario	2 901	373	592	178	1 758	60,6
Provinces des Prairies	5 509	537	1 060	173	3 739	67,9
Manitoba	1 808	181	364	65	1 198	66,3
Saskatchewan	1 707	126	300	31	1 250	73,2
Alberta	1 994	230	396	77	1 291	64,7
Colombie-Britannique	2 294	203	472	77	1 542	67,2

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Parmi les répondants à l'entrevue, un certain nombre de ménages ne remplissent pas le journal ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits dans la section 2.5. À l'EDM 2010, le taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue est 69,3 %. Les taux à l'échelon provincial sont présentés à l'appendice I. Le taux de réponse final au journal est donc 46,4 % à l'échelle nationale et les taux provinciaux sont fournis dans le Tableau 2.

Tableau explicatif 2
Taux de réponse au journal, Canada et provinces, 2010

	Ménages [1] admissibles	Ménages [2] non-répondants à l'entrevue	Journaux [3]			Taux [4] de réponse
			Refusés	Inutilisables	Utilisables	
	nombre					pourcentage
Canada	19 541	6 466	3 567	446	9 062	46,4
Provinces de l'Atlantique	6 268	1 930	989	198	3 151	50,3
Terre-Neuve-et- Labrador	1 632	435	231	59	907	55,6
Île-du-Prince-Édouard	861	274	163	20	404	46,9
Nouvelle-Écosse	2 004	650	375	62	917	45,8
Nouveau-Brunswick	1 771	571	220	57	923	52,1
Québec	2 569	871	426	49	1 223	47,6
Ontario	2 901	1 143	534	44	1 180	40,7
Provinces des Prairies	5 509	1 770	1 094	112	2 533	46,0
Manitoba	1 808	610	319	29	850	47,0
Saskatchewan	1 707	457	417	33	800	46,9
Alberta	1 994	703	358	50	883	44,3
Colombie-Britannique	2 294	752	524	43	975	42,5

1. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.
2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal se trouvent à l'appendice II. On retrouve également les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement à l'appendice III.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont disponibles à l'appendice IV selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu avant impôt.

Lorsque le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés dans le paragraphe « Imputation de la non-réponse partielle ».

Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours, ce qui entraîne la présence de journées non répondues. Des facteurs d'ajustement sont donc calculés pour tenir compte des journées non-répondues.

3.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 2.5.

3.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Il dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le Tableau 3. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage parmi l'ensemble des dépenses de consommation collectées durant l'entrevue. Deux séries de résultats sont fournis dans ce tableau, incluant et excluant les dépenses reliées aux services de communication au foyer (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), aux services de télédistribution et de diffusion par satellite ainsi qu'aux systèmes de sécurité. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante des forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services individuels. La répartition du montant total du forfait fourni par le répondant aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

Tableau explicatif 3
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation collectées à l'entrevue, Canada et provinces, 2010

	Nombre de variables imputées [1] (parmi 163)				Nombre de variables imputées [2] (parmi 169)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	21,0	26,3	3,4	50,8	10,4	58,1	4,9	73,4
Terre-Neuve-et-Labrador	20,8	24,2	1,8	46,8	8,8	61,7	2,5	73,0
Île-du-Prince-Édouard	22,0	22,1	7,0	51,1	7,3	64,2	7,8	79,4
Nouvelle-Écosse	21,3	27,3	3,0	51,5	8,1	64,8	5,2	78,1
Nouveau-Brunswick	19,8	20,8	2,6	43,3	10,8	50,2	3,4	64,4
Québec	27,4	24,6	1,9	53,8	12,6	61,0	2,8	76,4
Ontario	20,0	28,4	2,2	50,6	11,6	54,1	4,0	69,7
Manitoba	19,9	31,3	3,2	54,3	12,0	53,9	5,3	71,2
Saskatchewan	18,0	28,3	6,5	52,8	7,8	61,8	8,4	78,0
Alberta	19,9	30,9	2,6	53,4	11,1	58,7	4,0	73,8
Colombie-Britannique	20,0	23,2	6,0	49,2	10,8	54,3	7,7	72,8

1. Exclut les dépenses en services de communication au foyer, de télédistribution, de diffusion par satellite et de systèmes de sécurité.
2. Inclut les dépenses en services de communication au foyer, de télédistribution, de diffusion par satellite et de systèmes de sécurité.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses reliées aux services de communication au foyer, aux services de télédistribution et diffusion par satellite, et aux systèmes de sécurité doivent donc tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses s'ils s'intéressent aux services individuels, et non au total pour l'ensemble des services. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels a été produite et est présentée à l'appendice V. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Les pourcentages de ménages qui ont répondu à l'entrevue et pour lesquels il a fallu imputer les caractéristiques du logement ou de l'équipement ménager sont fournis à l'appendice VI.

Les taux d'imputation pour l'ensemble des dépenses déclarées dans le journal des dépenses quotidiennes sont fournis dans les Tableaux 4 et 5. Le Tableau 4 porte sur les dépenses déclarées dans la section principale du journal qui collecte les dépenses pour les aliments achetés au magasin et les autres biens et services. Le Tableau 5 fournit les taux d'imputation pour la seconde section du journal où sont déclarées les dépenses encourues dans les restaurants.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée principalement pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant, pour assigner une liste d'items de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total a été fourni (par exemple pour assigner des items d'épicerie et leur coût individuel lorsque le répondant a fourni uniquement le coût total de l'épicerie), ou pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information du répondant (par exemple le type de produit de boulangerie). Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté dans le Tableau 4. Chacun de ces taux représente la proportion d'items imputés parmi l'ensemble des items de dépenses provenant des journaux.

Tableau explicatif 4
Taux d'imputation selon le type d'imputation pour la section du journal sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, Canada, 2010

	Taux d'imputation
	pourcentage
Type d'imputation	
Imputation du coût manquant d'un item déclaré	
Aliments achetés au magasin	1,4
Autres biens et services	2,1
Toutes les dépenses	1,7
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale	
Aliments achetés au magasin	14,9
Autres biens et services	11,2
Toutes les dépenses	13,7
Imputation d'un code de dépense plus détaillé	
Aliments achetés au magasin	8,1
Autres biens et services	6,8
Toutes les dépenses	7,7

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Les dépenses alimentaires de l'EDM par exemple sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'EDA (effectuée la dernière fois en 2001). Elles sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains items de dépenses déclarés, le type de produits alimentaires pouvait être connus (par exemple produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple lait écrémé, 1 % ou 2 %,) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un niveau très détaillé. Par contre dans d'autres cas, presqu'aucune information sur le type de dépenses était disponible avant l'imputation, par exemple on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien. Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'aussi peu d'information est disponible. Pour des résultats supplémentaires sur l'imputation des codes de dépense plus détaillé, on peut référer au tableau de l'appendice VII qui présente la ventilation des codes de dépenses imputées selon le niveau d'information initiale obtenue du répondant.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté dans le Tableau 5.

Tableau explicatif 5
Taux d'imputation selon le type d'imputation pour la section du journal sur les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minutes, Canada, 2010

	Taux d'imputation
	pourcentage
Type d'imputation	
Imputation du coût total	0,72
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	0,04
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	8,51

Finalement, les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Le Tableau 6 indique le pourcentage de dépenses pour chaque mode de déclaration pour les dépenses alimentaires, au restaurant et pour les autres biens et services.

Tableau explicatif 6
Modes de déclaration des dépenses du journal, Canada, 2010

	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Catégorie de dépenses		
Alimentaire	29,7	70,3
Restaurant	90,0	10,0
Autres biens et services	49,9	50,1

Les taux d'imputation varient selon le mode de déclaration des dépenses. Les taux des Tableaux 4 et 5 sont présentés selon le mode de déclaration des dépenses à l'appendice VIII.

3.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être rencontrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales.

4 Définitions

4.1 Notions générales

4.1.1 Année de référence de l'enquête

Correspond à l'année de la collecte des données, du 1er janvier au 31 décembre 2010.

4.1.2 Ménage

Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

4.1.3 Membre du ménage

Personne demeurant normalement dans le logement à la date de l'entrevue.

4.1.4 Personne de référence

Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence du ménage est le membre du ménage qui est principalement responsable de sa gestion financière (p. ex. la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

4.1.5 Dépenses

Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

4.1.6 Taxes incluses

Toutes les dépenses comprennent la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

4.1.7 Cadeaux

Toute dépense peut inclure des cadeaux faits à des personnes à l'extérieur du ménage. Seule la valeur des dons de vêtements est déclarée séparément, en plus d'être incluse dans le sommaire de la catégorie habillement.

4.1.8 Règlement d'assurance

Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête n'indique que la franchise payée pour l'article.

4.1.9 Échange

Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix de l'article, le plus souvent un véhicule, le montant de la dépense est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

4.2 Caractéristiques des ménages

(Présentées dans le même ordre que dans les tableaux de données standards)

4.2.1 Nombre de ménages dans l'échantillon

Correspond au nombre de ménages admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les interviewers, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

4.2.2 Estimation du nombre de ménages

Estimation du nombre moyen de ménages privés au cours de l'année de référence de l'enquête.

4.2.3 Taille du ménage

Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

4.2.4 Âge de la personne de référence

Correspond à l'âge au 31 décembre de l'année de référence de l'enquête.

4.2.5 Revenu du ménage avant impôt

Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédent l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance y compris les transferts gouvernementaux : bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions,

revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, prestation fiscale universelle pour la garde d'enfants, prestations de sécurité de la vieillesse, prestations du RPC/RRQ, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit TPS/TVH fédéral, crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un REEI et revenus de placement.

4.2.6 Propriétaire du logement

Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

4.3 Certaines dépenses des ménages

(Présentées dans le même ordre que dans les tableaux de données standards)

4.3.1 Dépenses totales

Somme de la consommation courante totale, des impôts personnels, des paiements d'assurance individuelle et cotisations de retraite, et des dons en argent et contributions.

4.3.2 Consommation courante totale

Somme des dépenses pour l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, l'ameublement et l'équipement ménagers, les vêtements et accessoires, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits de tabac et boissons alcoolisées, les jeux de hasard, et d'autres dépenses diverses.

4.3.3 Aliments achetés au magasin

On entend par magasin, tous les commerces où sont vendus des aliments. Outre les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les magasins à rayons, les magasins de type entrepôt, et les dépanneurs, « magasin » inclut également les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Ces dépôts sont exclus des dépenses lors du remboursement et apparaissent comme dépenses négatives (rentrées d'argent) dans la section « Dépenses diverses ».

4.3.4 Aliments achetés au restaurant

Outre les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, on entend aussi par « restaurant » les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Inclut les pourboires. N'inclut pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

4.3.5 Logement

Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement, comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages.

4.3.6 Loyer

Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses pour l'utilisation du logement à des fins commerciales, ou du montant provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire.

4.3.7 Primes d'assurance des locataires/propriétaires

Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

4.3.8 Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant)

Dépenses pour les coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux pour tous les types de travaux d'entretien et de réparations, incluant les dépenses pour l'entretien et les réparations de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

4.3.9 Eau, combustible et électricité

Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité, et de gaz naturel et d'autre combustible pour la résidence principale, qu'elle soit louée ou appartienne à un membre du ménage.

4.3.10 Taxes foncières et frais d'égouts

Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets, égouts), les améliorations locales et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

4.3.11 Hébergement hors du foyer

Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait-voyage.

4.3.12 Appareils ménagers

Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils inclus dans l'achat d'une maison.

4.3.13 Achats de véhicules

Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetées au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

4.3.14 Soins de santé

Comprend les frais directs défrayés par les ménages nets des dépenses remboursées, et les primes d'assurance-maladie.

4.3.15 Forfait-voyages

Comprend au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

4.3.16 Produits de tabac et articles pour fumeurs

Comprend les cigarettes, tabac, cigares, allumettes, pipes, briquets, cendriers, papier et tubes à cigarettes, et autres articles pour fumeurs.

4.3.17 Boissons alcoolisées

Comprend les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses d'articles et frais de bière, de vin ou de spiritueux pour production personnelle sont également incluses.

4.3.18 Jeux de hasard

Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

4.3.19 Rabais et remboursement

Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives » puisqu'ils constituent une rentrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

4.3.20 Impôts sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable.

4.4 Caractéristiques du logement

(Les données sur les caractéristiques du logement sont recueillies à la date de l'entrevue)

4.4.1 Genre de logement

Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un logement **individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparée sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un logement **individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles et de maisons en rangée.
- **Appartement** comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.
- Les **autres** logements englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

4.4.2 Besoin de réparations

Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- Les **réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés et plafonds humides et les fondations qui s'effritent.

– Les **réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.

4.4.3 Mode d'occupation

Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

– **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.

– **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.

– **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

4.4.4 Année d'emménagement

Indique l'année où le ménage a emménagé dans le logement.

4.4.5 Période de construction (pour le logement occupé à la date de l'entrevue)

Indique l'année ou la période où l'édifice original a été construit.

4.4.6 Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'entrevue)

Nombre de pièces dans le logement avec une douche ou une baignoire.

4.5 Équipement ménager

(Les données sur l'équipement ménager sont recueillies à la date de l'entrevue)

4.5.1 Téléphones (inclut l'utilisation commerciale)

Inclut les téléphones utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement. Les téléphones sans fil sont également inclus.

4.5.2 Téléphone cellulaire

Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

4.5.3 Lecteur de disques compacts

Un lecteur de disques compacts peut être un appareil individuel, un élément d'une chaîne stéréo ou un appareil intégré à un meuble (comme un appareil combiné récepteur/magnétocassette, disque compact).

4.5.4 Ordinateur

Exclut les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales.

4.5.5 Utilisation d'Internet à la maison

Indique si le ménage a accès à l'Internet par l'entremise d'un ordinateur à la maison. Comprend également les cas où un ordinateur personnel est utilisé pour se relier à un ordinateur d'affaires situé à l'extérieur du logement pour avoir accès à l'Internet. Exclus les cas où l'accès à l'Internet est assuré directement par un ordinateur situé à l'extérieur du logement (p. ex. bibliothèque publique, lieu de travail).

4.5.6 Véhicules appartenant au ménage

Nombre de véhicules (automobiles, fourgonnettes et camions) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédent la date de l'entrevue.

4.6 Catégories de classification pour les tableaux standards de données

4.6.1 Canada

Les données au niveau du Canada pour 2010 incluent les dix provinces seulement.

4.6.2 Province/territoire

Aucune donnée pour les territoires pour 2010.

4.6.3 Quintiles de revenu des ménages (provinciaux et nationaux)

Groupes de revenu obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait être en principe la même mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une série de poids pour le journal) assure une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon les poids de l'entrevue ou ceux du journal. (Voir section 6 « Dérivation des tableaux de données ».)

4.6.4 Mode d'occupation du logement

Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.
- **Propriétaires avec hypothèque** désigne les propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaires sans hypothèque** désigne les propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).

4.6.5 Type de ménage

Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

– **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.

– **Ménages de conjoints** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages de conjoints sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.

– **Ménages monoparentaux** sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.

– **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (p. ex. un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :

- les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que célibataire, jamais marié;
- les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

4.6.6 Taille de la région de résidence

Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites de recensement et la population de 2006.

Centres de population :

1 000 000 et plus
500 000 à 999 999
250 000 à 499 999
100 000 à 249 999
30 000 à 99 999
1 000 à 29 999

Région rurale

4.6.7 Centre de population

Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon qu'ils sont petits, moyens ou grands tel que défini ci-dessous :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Moyen centre de population : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

4.6.8 Région rurale

Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme région rurale. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

4.6.9 Âge de la personne de référence

Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

4.7 Les statistiques présentées dans les tableaux standards

4.7.1 Dépenses agrégées

Somme pondérée de dépenses d'un item donné pour un ensemble de ménages.

4.7.2 Dépenses moyennes par ménage

Dépenses agrégées d'un ensemble de ménages divisées par l'estimation du nombre de ménage du même ensemble. La moyenne est fondée sur tous les ménages, y compris ceux ayant indiqué une valeur de zéro.

4.7.3 Pourcentage des ménages déclarants

Uniquement pour la section « Caractéristiques des ménages » des tableaux sur les dépenses moyennes des ménages ainsi que le tableau sur les caractéristiques des logements des ménages. Correspond au pourcentage des ménages ayant déclaré une caractéristique propre à leur ménage ou leur logement.

5 Relation entre les estimations des dépenses de l'EDM et du Système de comptabilité nationale

Les utilisateurs doivent prendre note d'importantes différences entre les estimations des dépenses de consommation courante totales de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et les dépenses personnelles totales en biens et services de consommation du Système de comptabilité nationale (SCN). Bien que l'EDM soit importante, elle ne constitue pas l'unique source de données utilisée par le SCN pour l'établissement des comptes nationaux.

Les estimations des dépenses courantes de l'EDM et du SCN comprennent toutes les deux les dépenses personnelles en biens et services effectuées au pays et à l'étranger par des résidents canadiens. De plus, dans le SCN, les dépenses personnelles de biens et de services de consommation comprennent les dépenses des « associations de particuliers », notamment les organismes privés sans but lucratif tels que les oeuvres de bienfaisance, les syndicats, les régimes de retraite complémentaires, les fonds communs de placement, les sociétés mutuelles d'assurances et d'autres regroupements semblables sans but lucratif au service des ménages. Ces organismes sont considérés comme des regroupements de personnes agissant collectivement pour le bien de la communauté.

Les estimations des Comptes nationaux comprennent les dépenses faites dans les territoires du Nord. Les estimations de l'EDM comprennent des données sur le Nord uniquement pour les années pendant lesquelles

l'enquête est menée dans cette région. L'EDM a inclus les données sur le Nord dans ses totaux pour le Canada pour 1997, 1998, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007 et 2009.

Les données sur les dépenses des personnes vivant seules qui sont décédées, qui ont émigré ou qui ont été placées dans un établissement institutionnel l'année où s'est tenue l'EDM ne font pas partie des résultats de celle-ci, mais sont incluses dans les Comptes nationaux. Contrairement à l'EDM, les Comptes nationaux comprennent des données sur les résidents canadiens en poste à l'étranger, tels que les diplomates et le personnel militaire.

L'EDM présente l'information sur l'achat de biens neufs et usagés. Dans les Comptes nationaux, les dépenses personnelles comprennent l'achat de biens neufs, mais, pour ce qui est des biens usagés ayant auparavant appartenu au secteur personnel, seulement les majorations de prix sont incluses.

Plusieurs dépenses qui ne sont pas directement engagées par les membres du ménage se font attribuer des valeurs imputées dans les Comptes nationaux. Par exemple, dans les Comptes nationaux, on assigne des valeurs imputées aux dépenses suivantes : le coût des produits agricoles consommés directement par les ménages agricoles et le coût des articles que reçoivent les employés en remplacement des salaires.

L'imputation d'une dépense des ménages s'impose également dans le cas d'une banque ou d'une autre institution financière offrant des services d'intermédiation financière pour lesquels aucuns frais ne sont consignés (p. ex. la partie des frais d'intérêts qui représente les frais d'administration).

Dans l'EDM, les dépenses liées au logement comprennent, pour les propriétaires, les taxes foncières, l'assurance-habitation, les versements hypothécaires réguliers, les services, les frais d'entretien et de réparations, etc. Dans les Comptes nationaux, les dépenses personnelles des propriétaires en ce qui concerne le logement sont déterminées en imputant une valeur locative pour leurs logements.

Les dépenses de consommation courante totales dans l'EDM et les dépenses personnelles totales dans les Comptes nationaux recouvrent essentiellement les mêmes catégories de biens et services. Cependant, les dépenses de consommation courante totales dans l'EDM comprennent certains articles qui sont classifiés comme des paiements de transferts et donc exclus des dépenses personnelles totales dans les Comptes nationaux, par exemple, les frais d'immatriculation des véhicules, les primes versées à un régime public d'assurance-maladie et la partie transferts des intérêts sur la dette de consommation.

6 Dérivation des tableaux de données

Cette section explique comment sont dérivés les tableaux de données de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Tel que mentionné précédemment, les répondants à l'EDM doivent compléter un questionnaire suivi d'un journal de leurs dépenses quotidiennes. Toutefois, certains d'entre eux ne complètent pas le journal et ce pour diverses raisons (notamment les refus). De ce fait, des poids différents sont calculés pour le questionnaire de l'entrevue et pour le journal, menant à l'utilisation de deux séries de poids. Ceci augmente la complexité de l'utilisation des données.

6.1 Pourcentage des ménages déclarants

Débutant avec l'EDM 2010, le nombre ou pourcentage de ménages déclarants ne peut être utilisé pour des dépenses en raison des diverses périodes de référence utilisées à la collecte. Ces dernières font en sorte que le pourcentage de ménages déclarants n'est pas comparable pour toutes les dépenses. De même, en raison de ce manque de comparabilité, le concept ne peut être généralisé aux catégories de dépenses (par exemple logement) constituées d'items collectés à partir de périodes de référence de longueurs différentes.

Par conséquent, les estimations de moyennes de dépenses par ménage déclarant ne peuvent également pas être calculées. Les estimations de moyennes de dépenses présentées dans les tableaux de l'EDM sont donc des

moyennes sur l'ensemble des ménages. Le concept de pourcentage de ménages déclarants n'est applicable qu'aux caractéristiques propres aux ménages ou aux logements.

6.2 Estimation du nombre de ménages

Les estimations sont produites en utilisant deux séries de poids; l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale par l'une ou l'autre de ces séries de poids est équivalente pour les domaines suivants :

– Les ménages de taille 1, 2 et 3 ou plus;

– Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines mène également à des estimations équivalentes.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart dépendant de la fiabilité de ces estimations. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal.

6.3 Estimation des dépenses agrégées et des moyennes par ménage

Toutes les estimations combinant des dépenses collectées par l'entrevue et le journal sont produites en deux étapes : on produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et du journal séparément, puis on les additionne.

Plus spécifiquement pour les estimations des dépenses agrégées, qui correspondent à la somme pondérée de dépenses d'un item donné pour un ensemble de ménages, on produit une somme pondérée des dépenses des ménages de l'entrevue à laquelle on additionne la somme pondérée des dépenses des ménages du journal.

Pour les dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage de l'entrevue en utilisant les estimations des dépenses agrégées de l'entrevue divisées par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage du journal sont estimées en utilisant les estimations des dépenses agrégées du journal divisées par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. En utilisant cette approche, les dépenses moyennes par ménage combinant les données de l'entrevue et du journal ne correspondent pas exactement aux dépenses agrégées combinant les deux sources divisées par l'estimation du nombre de ménages (produite à partir de la série de poids de l'entrevue) pour les domaines où cette estimation diffère entre l'entrevue et le journal. Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme de catégories de dépenses moyennes par ménage correspond au total des dépenses moyennes par ménage.

6.4 Exemples d'estimations de dépenses

Les tableaux de cette section présentent des exemples d'estimations produites séparément à partir de l'entrevue et du journal ainsi qu'un exemple d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal.

6.4.1 Exemple d'estimations de dépenses provenant de l'entrevue

Pour des raisons techniques les estimations du nombre de ménages et les estimations des dépenses moyennes par ménage et des dépenses agrégées doivent être présentées dans des tableaux séparés dans le présent document (par exemple les Tableaux 7 et 8 ci-dessous) alors que ces estimations se trouvent dans le même tableau dans les tableaux standards disponibles.

Tableau explicatif 7
Estimation du nombre de ménages provenant de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaire sans hypothèque	Propriétaire avec hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 342 939	4 197 268	4 744 602	4 401 069

Tableau explicatif 8
Dépenses moyennes par ménage et dépenses agrégées provenant de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages		Propriétaire sans hypothèque		Propriétaire avec hypothèque		Locataire	
	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées
	dollars							
Logement	14 997	200 106 140 074	9 553	40 097 823 999	23 637	112 149 429 815	10 874	47 858 886 260
Ameublement et équipement ménager	1 880	25 088 388 319	2 068	8 715 793 019	2 562	12 194 271 345	955	4 178 323 956
Vêtements et accessoires	3 448	46 006 377 839	3 306	13 878 074 263	4 510	21 399 598 633	2 439	10 728 704 943
Transport	10 840	144 643 264 523	12 457	52 402 570 321	13 787	65 534 657 750	6 092	26 706 036 453

6.4.2 Exemple d'estimations de dépenses provenant du journal

Tableau explicatif 9
Estimation du nombre de ménages provenant du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaire sans hypothèque	Propriétaire avec hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages (poids du journal)	13 342 939	4 233 204	4 781 232	4 328 504

Tableau explicatif 10
Dépenses moyennes par ménage et dépenses agrégées provenant du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages		Propriétaire sans hypothèque		Propriétaire avec hypothèque		Locataire	
	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées
	dollars							
Dépenses alimentaires	7 443	99 312 750 599	7 820	33 101 771 055	8 840	42 265 603 166	5 532	23 945 376 377
Aliments achetés au magasin	5 377	71 739 756 560	5 727	24 242 539 082	6 397	30 585 461 216	3 907	16 911 756 261
Aliments achetés au restaurant	2 066	27 572 994 039	2 093	8 859 231 973	2 443	11 680 141 950	1 625	7 033 620 116

6.4.3 Exemple d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal

Les deux tableaux suivants représentent un exemple typique de tableaux de dépenses moyennes par ménage et de dépenses agrégées fournis aux usagers.

Tableau explicatif 11
Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages provenant de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaire sans hypothèque	Propriétaire avec hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 342 939	4 197 268	4 744 602	4 401 069
Taille moyenne des ménages	2,48	2,32	3,03	2,05

Tableau explicatif 12
Dépenses moyennes par ménage et dépenses agrégées provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages		Propriétaire sans hypothèque		Propriétaire avec hypothèque		Locataire	
	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées	Dépenses moyennes par ménage	Dépenses agrégées
	dollars							
Total des dépenses	38 608	515 156 921 354	35 204	148 196 032 657	53 336	253 543 560 709	25 892	113 417 327 989
Dépenses alimentaires	7 443	99 312 750 599	7 820	33 101 771 055	8 840	42 265 603 166	5 532	23 945 376 377
Aliments achetés au magasin	5 377	71 739 756 560	5 727	24 242 539 082	6 397	30 585 461 216	3 907	16 911 756 261
Aliments achetés au restaurant	2 066	27 572 994 039	2 093	8 859 231 973	2 443	11 680 141 950	1 625	7 033 620 116
Logement	14 997	200 106 140 074	9 553	40 097 823 999	23 637	112 149 429 815	10 874	47 858 886 260
Ameublement et équipement ménager	1 880	25 088 388 319	2 068	8 715 793 019	2 562	12 194 271 345	955	4 178 323 956
Vêtements et accessoires	3 448	46 006 377 839	3 306	13 878 074 263	4 510	21 399 598 633	2 439	10 728 704 943
Transport	10 840	144 643 264 523	12 457	52 402 570 321	13 787	65 534 657 750	6 092	26 706 036 453

Les tableaux intermédiaires 7 à 10 ci-dessus ne sont pas disponibles aux utilisateurs mais la section suivante présente des exemples pour extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 11 et 12 ci-dessus.

6.5 Comment calculer différentes estimations à partir des tableaux

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les données sur les dépenses de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont expliqués ci-dessous.

6.5.1 Comment calculer les dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (Tableau 12) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la seconde ligne du Tableau 11).

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation, pour les ménages locataires :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}}$$

$$\text{Exemple : } \frac{5\,532\,\$}{2{,}05} = 2\,699\,\$$$

Au moment de comparer les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur non-négligeable dans bon nombre de profils de dépenses.

6.5.2 Comment calculer le pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer le pourcentage qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage (part du budget), divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie de dépenses par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100.

Par exemple, voici comment calculer le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage présentées dans le Tableau 12, pour les ménages locataires :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires}}{\text{Total des dépenses moyennes par ménage locataire}} \times 100$$

$$\text{Exemple : } \frac{5\,532\,\$ \times 100}{25\,892\,\$} = 21{,}37\,\%$$

6.5.3 Comment intégrer les catégories de dépenses à vos propres groupements

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage indiquées pour différentes catégories de dépenses dans une colonne, pour obtenir de nouveaux totaux partiels.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport:

Dépenses moyennes par ménage pour le logement + le transport (ménages locataires)

Exemple : 10 874 $ + 6 092 $ = 16 966 $

6.5.4 Comment calculer les dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour plusieurs colonnes, additionner les dépenses agrégées de ces colonnes pour une catégorie de dépenses.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque):

Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires sans hypothèque +
Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires avec hypothèque

Exemple : 33 101 771 055 $ + 42 265 603 166 $ = 75 367 374 221 $

6.5.5 Comment calculer les dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour plusieurs colonnes, additionner les dépenses agrégées de ces colonnes pour une catégorie de dépenses (Tableau 12), puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes dans le Tableau 11.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation :

$$\frac{\text{Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires sans hypothèque + dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires avec hypothèque}}{\text{Estimation du nombre de ménages propriétaires sans hypothèque + Estimation du nombre de ménages propriétaires avec hypothèque}}$$

Exemple : $\dfrac{33\,101\,771\,055\,\$ + 42\,265\,603\,166\,\$}{4\,197\,268 + 4\,744\,602} = 8\,429\,\$$

Note : Parce que la variable estimée provient du journal et que l'estimation du nombre de ménages des domaines utilisés n'est pas exactement la même lorsqu'elle est produite avec les poids de l'entrevue et les poids du journal, cette estimation est une approximation de l'estimation qu'on aurait obtenue si les colonnes combinées avaient constitué un domaine a priori. En effet, on peut dériver l'estimation du nombre de ménages selon les poids du journal pour chacune des colonnes en divisant les dépenses agrégées d'une catégorie de dépenses provenant du journal par les dépenses moyennes de la même catégorie de dépenses. On utilise ensuite ces estimations du nombre de ménages selon les poids du journal au dénominateur. Ainsi, en utilisant les dépenses en alimentation du Tableau 10, on obtient :

Estimation du nombre de ménages propriétaires sans hypothèque (poids du journal) :

$$\frac{33\,101\,771\,055\,\$}{7\,820\,\$} = 4\,232\,963$$

Estimation du nombre de ménages propriétaires avec hypothèque(s) (poids du journal) :

$$\frac{42\,265\,603\,166\,\$}{8\,840\,\$} = 4\,781\,177$$

Ces nombres estimés diffèrent légèrement des nombres estimés du tableau « Estimation du nombre de ménages provenant du journal selon le mode d'occupation du logement » (Tableau 9) à cause des arrondissements.

Les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation résultantes sont :

$$\frac{33\,101\,771\,055\,\$ + 42\,265\,603\,166\,\$}{4\,232\,963 + 4\,781\,177} = 8\,361\,\$$$

6.5.6 Comment calculer le pourcentage des dépenses agrégées pour l'ensemble des ménages (part de marché)

La part des dépenses, ou part de marché, représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses que l'on peut attribuer à un sous-groupe particulier de ménages, par exemple le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation attribuables aux ménages locataires.

Ce pourcentage est calculé en divisant les dépenses agrégées consacrées à une catégorie de dépenses par un sous-groupe particulier de ménages, par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages, puis en multipliant par 100.

Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires:

$$\frac{\text{Dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires}}{\text{Dépenses agrégées en alimentation de l'ensemble des ménages}} \times 100$$

$$\text{Exemple : } \frac{23\,945\,376\,377\,\$ \times 100}{99\,312\,750\,599\,\$} = 24{,}11\,\%$$

7 Produits et services connexes

7.1 Tableaux détaillés

Les tableaux standards suivants sont disponibles :

62F0031X	Détail des dépenses moyennes des ménages pour le Canada et lesprovinces
62F0032X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le quintile de revenu du ménage pour le Canada et les provinces
62F0033X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le mode · d'occupation du logement pour le Canada
62F0034X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le type deménage pour le Canada
62F0035X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon la taille de larégion de résidence pour le Canada
62F0041X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager pour le Canada et les provinces
62-203-X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon l'âge de la personne de référence pour le Canada
62-204-X	Détail des dépenses alimentaires moyennes des ménages pour le Canada et les provinces

7.1.1 Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

Cette série fournit de la documentation détaillée sur les problèmes, les concepts, la méthodologie, la qualité des données et d'autres éléments de recherche pertinents liés aux dépenses des ménages tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

62F0026MIF Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

7.1.2 CANSIM

CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique) est une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels.

Neuf tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles gratuitement. Le tableau 203-0021 présente des données détaillées sur les dépenses des ménages, tandis que

les tableaux 203-0022 à 203-0026 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence respectivement. Le tableau 203-0027 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménagement. Finalement, les tableaux 203-0028 et 203-0029fournissent des données détaillées sur les dépenses alimentaires.

7.1.3 Totalisations personnalisées

Les clients éprouvant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents. Des totalisations personnalisées peuvent être produites sur mesure aux termes d'un contrat (certaines restrictions reliées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées au niveau des dépenses détaillées des ménages.

8 Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil. G. 2011. Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending. Recueil de la Section des méthodes d'enquête, Assemblée annuelle de la Société Statistique du Canada, juin 2011

Appendice I — Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue

Tableau explicatif 1
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada et provinces, 2010

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux [1]			
		Refusés	Inutilisables	Utilisables	Taux [2] de réponse
	nombre				pourcentage
Canada	13 075	3 567	446	9 062	69,3
Provinces de l'Atlantique	4 338	989	198	3 151	72,6
Terre-Neuve-et- Labrador	1 197	231	59	907	75,8
Île-du-Prince-Édouard	587	163	20	404	68,8
Nouvelle-Écosse	1 354	375	62	917	67,7
Nouveau-Brunswick	1 200	220	57	923	76,9
Québec	1 698	426	49	1 223	72,0
Ontario	1 758	534	44	1 180	67,1
Provinces des Prairies	3 739	1 094	112	2 533	67,7
Manitoba	1 198	319	29	850	71,0
Saskatchewan	1 250	417	33	800	64,0
Alberta	1 291	358	50	883	68,4
Colombie-Britannique	1 542	524	43	975	63,2

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
2. (Journaux utilisables/Ménages répondants à l'entrevue) x 100.

Appendice II — Taux de réponse par mois de collecte

Tableau explicatif 1
Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, 2010

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux [1] de réponse
	nombre					pourcentage
Tous les mois	19 541	1 692	4 015	759	13 075	66,9
Janvier	1 649	131	352	57	1 109	67,3
Février	1 620	157	386	66	1 011	62,4
Mars	1 648	104	353	78	1 113	67,5
Avril	1 590	142	314	54	1 080	67,9
Mai	1 657	117	333	61	1 146	69,2
Juin	1 575	149	311	55	1 060	67,3
Juillet	1 679	173	321	86	1 099	65,5
Août	1 640	132	321	53	1 134	69,1
Septembre	1 580	127	323	59	1 071	67,8
Octobre	1 619	130	328	49	1 112	68,7
Novembre	1 615	150	336	72	1 057	65,4
Décembre	1 669	180	337	69	1 083	64,9

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau explicatif 2
Taux de réponse au journal par mois de collecte, 2010

	Ménages [1] admissibles	Ménages non [2] répondants à l'entrevue	Journaux [3]			Taux [4] de réponse
			Refusés	Inutilisables	Utilisables	
	nombre					pourcentage
Tous les mois	19 541	6 466	3 567	446	9 062	46,4
Janvier	1 649	540	252	29	828	50,2
Février	1 620	609	219	31	761	47,0
Mars	1 648	535	298	41	774	47,0
Avril	1 590	510	277	50	753	47,4
Mai	1 657	511	310	50	786	47,4
Juin	1 575	515	285	40	735	46,7
Juillet	1 679	580	315	34	750	44,7
Août	1 640	506	336	30	768	46,8
Septembre	1 580	509	295	40	736	46,6
Octobre	1 619	507	293	34	785	48,5
Novembre	1 615	558	337	26	694	43,0
Décembre	1 669	586	350	41	692	41,5

1. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.
2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Appendice III — Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement

Tableau explicatif 1
Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, 2010

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux [1] de réponse
	nombre					pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	19 541	1 692	4 015	759	13 075	66,9
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	5 412	597	1 138	234	3 443	63,6
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 638	157	354	67	1 060	64,7
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 577	125	393	83	976	61,9
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	3 079	267	644	127	2 041	66,3
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	2 053	145	454	67	1 387	67,6
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 562	196	464	78	1 824	71,2
Région rurale	3 220	205	568	103	2 344	72,8

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau explicatif 2
Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, 2010

	Ménages [1] admissibles	Ménages non [2] répondants à l'entrevue	Journaux [3]			Taux [4] de réponse
			Refusés	Inutilisables	Utilisables	
	nombre					pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	19 541	6 466	3 567	446	9 062	46,4
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	5 412	1 969	1 186	87	2 170	40,1
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 638	578	287	26	747	45,6
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 577	601	261	29	686	43,5
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	3 079	1 038	552	66	1 423	46,2
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	2 053	666	324	52	1 011	49,2
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 562	738	446	76	1 302	50,8
Région rurale	3 220	876	511	110	1 723	53,5

1. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.
2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau explicatif 3
Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, 2010

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux [1] de réponse
	nombre					pourcentage
Tous les types de logement	19 541	1 692	4 015	759	13 075	66,9
Maison individuelle	12 542	937	2 723	450	8 432	67,2
Maison jumelée ou en rangée	1 724	159	318	66	1 181	68,5
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 717	532	855	216	3 114	66,0
Autre	489	35	90	16	348	71,2
Non disponible	69	29	29	11	0	0,0

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau explicatif 4
Taux de réponse au journal par type de logement, 2010

	Ménages [1] admissibles	Ménages non [2] répondants à l'entrevue	Journaux [3]			Taux [4] de réponse
			Refusés	Inutilisables	Utilisables	
	nombre					pourcentage
Tous les types de logement	19 541	6 466	3 567	446	9 062	46,4
Maison individuelle	12 542	4 110	2 104	233	6 095	48,6
Maison jumelée ou en rangée	1 724	543	336	47	798	46,3
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 717	1 603	1 028	146	1 940	41,1
Autre	489	141	99	20	229	46,8
Non disponible	69	69	0	0	0	0,0

1. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.
2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Appendice IV — Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages

Tableau explicatif 1
Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, 2010

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux [1]			
		Refusés	Inutilisables	Utilisables	Taux [2] de réponse
	nombre				pourcentage
Tous les types de ménages	13 075	3 567	446	9 062	69,3
Ménage d'une personne	3 428	1 115	163	2 150	62,7
Ménage composé d'un couple sans enfants	3 891	868	90	2 933	75,4
Ménage composé d'un couple avec enfants	3 562	938	84	2 540	71,3
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	451	112	19	320	71,0
Famille monoparentale sans personnes additionnelles	965	287	34	644	66,7
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	778	247	56	475	61,1

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
2. (Journaux utilisables/Ménages répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau explicatif 2
Taux de réponse au journal par mode d'occupation du ménage, parmi les répondants à l'entrevue, 2010

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux [1]			
		Refusés	Inutilisables	Utilisables	Taux [2] de réponse
	nombre				pourcentage
Tous les modes d'occupation	13 075	3 567	446	9 062	69,3
Propriétaire sans hypothèque	4 788	1 158	120	3 510	73,3
Propriétaire avec hypothèque	4 484	1 147	122	3 215	71,7
Locataire (avec ou sans loyer payé)	3 803	1 262	204	2 337	61,5

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
2. (Journaux utilisables/Ménages répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau explicatif 3
Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, 2010

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux [1]			
		Refusés	Inutilisables	Utilisables	Taux [2] de réponse
	nombre				pourcentage
Personnes de référence de tous âges	13 075	3 567	446	9 062	69,3
Moins de 30 ans	1 290	430	49	811	62,9
30 à 39 ans	2 015	572	77	1 366	67,8
40 à 54 ans	4 064	1 112	125	2 827	69,6
55 à 64 ans	2 575	616	81	1 878	72,9
65 ans et plus	3 131	837	114	2 180	69,6

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
2. (Journaux utilisables/Ménages répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau explicatif 4
Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, 2010

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux [1]			
		Refusés	Inutilisables	Utilisables	Taux [2] de réponse
	nombre				pourcentage
Tous les quintiles de revenu	13 075	3 567	446	9 062	69,3
Quintile inférieur	2 585	842	147	1 596	61,7
Deuxième quintile	2 696	741	103	1 852	68,7
Troisième quintile	2 643	639	77	1 927	72,9
Quatrième quintile	2 624	645	77	1 902	72,5
Quintile supérieur	2 527	700	42	1 785	70,6

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section "Le traitement des données et le contrôle de la qualité".
2. (Journaux utilisables/Ménages répondants à l'entrevue) x 100.

Appendice V — Impact de l'imputation des dépenses en services de communication au foyer, de télédistribution, de diffusion par satellite et de services de sécurité

Tableau explicatif 1
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication au foyer, de télédistribution, de diffusion par satellite et pour les services de sécurité, Canada, 2010

	Impact [1] de l'imputation
	pourcentage
Services téléphoniques conventionnel	40,6
Services de téléphonies cellulaires, téléavertisseurs et appareils de messagerie textuelle portatifs	11,9
Location de télédistribution par câble	49,7
Location de télédistribution par satellite pour la télévision ou radio	24,3
Services d'accès à Internet	57,5
Services de sécurité au foyer	5,3

1. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Appendice VI — Imputation des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager

Tableau explicatif 1
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de caractéristiques du logement ou de l'équipement ménager, Canada et provinces, 2010

	Nombre de variables imputées (parmi 20)			
	1	2	3 ou plus	Total
	pourcentage			
Canada	3,9	0,7	0,1	4,7
Terre-Neuve-et-Labrador	3,3	1,0	0,1	4,4
Île-du-Prince-Édouard	4,9	1,9	0,0	6,8
Nouvelle-Écosse	3,9	0,4	0,0	4,3
Nouveau-Brunswick	4,2	0,6	0,2	4,9
Québec	4,8	0,4	0,1	5,2
Ontario	3,2	0,5	0,2	3,9
Manitoba	4,7	0,9	0,1	5,7
Saskatchewan	3,8	0,5	0,0	4,3
Alberta	2,7	0,9	0,0	3,6
Colombie-Britannique	4,2	1,0	0,1	5,3

Appendice VII — Ventilation des codes de dépenses imputés selon le niveau d'information initiale obtenue du répondant

Tableau explicatif 1

Distribution de l'imputation de codes de dépenses plus détaillés en fonction de l'information initiale collectée pour la section du journal sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, Canada, 2010

	pourcentage
Information initiale collectée (catégorie de dépense initiale)	
Catégorie alimentaire spécifique	47,10
Nourriture non spécifiée	14,37
Item d'épicerie non spécifié	4,10
Service et équipement de communication non spécifiés	0,14
Garde d'enfants non spécifiée	0,04
Dépenses pour les animaux non spécifiées	0,17
Articles ménagers non spécifiés	0,21
Ameublement et décor non spécifiés	0,07
Équipement et outil non spécifiés	0,19
Équipements, pièces et accessoires pour la maison non spécifiés	0,44
Vêtements non spécifiés	0,67
Réparation générale non spécifiée	0,55
Pièces et fournitures pour les voitures et camionnettes non spécifiées	0,17
Médicaments non spécifiés	0,66
Articles et services pour le soin des yeux non spécifiés	0,06
Articles et équipements pour les soins personnels non spécifiés	0,70
Massages non spécifiés	0,02
Services de soins personnels non spécifiés	0,04
Consoles de jeux vidéo et pièces non spécifiées	0,11
Caméras et accessoires non spécifiés	0,04
Cinémas/films non spécifiés	0,53
Imprimerie non spécifiée	0,10
Produits du tabac non spécifiés	0,15
Loteries non spécifiées	0,11
Services non spécifiés	0,93
Biens non spécifiés	16,79
Dons en argent non spécifiés	0,04
Dons en argent et autres versements de soutien à des personnes non spécifiés	0,31
Dons non spécifiés	0,55
Autres biens et services non spécifiés	0,58
Aucune information (ne sait pas)	10,05

Appendice VIII — Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses du journal

Tableau explicatif 1

Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses pour la section sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, Canada, 2010

	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Type d'imputation			
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,8	0,6	1,4
Autres biens et services	3,3	0,7	2,1
Toutes les dépenses	3,0	0,6	1,7
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	36,8	1,4	14,9
Autres biens et services	18,3	2,7	11,2
Toutes les dépenses	29,2	1,8	13,7
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	6,6	9,1	8,1
Autres biens et services	4,6	9,4	6,8
Toutes les dépenses	5,8	9,1	7,7

Tableau explicatif 2

Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses pour les items de la section sur les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minutes, Canada, 2010

	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Type d'imputation			
Imputation du coût total	0,64	1,39	0,72
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	0,03	0,09	0,04
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	7,09	21,30	8,51